

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 22 (1951)

Heft: 8

Artikel: École secondaire et études supérieures

Autor: Liechti, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825588>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIII^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N^o 8.

AOÛT 1951

SOMMAIRE :

Ecole secondaire et études supérieures
Action jurassienne de solidarité en faveur des C. J.

Ecole secondaire et études supérieures

Le passage de l'école secondaire à l'école moyenne supérieure, particulièrement au gymnase, préoccupe depuis longtemps le corps enseignant des écoles secondaires de notre pays. Aujourd'hui plus que jamais, ce problème est actuel, à cause surtout des exigences toujours accrues des écoles supérieures. Dans le Jura, il est vrai, la question ne présente pas le même caractère d'urgence que dans l'Ancien Canton ou dans d'autres cantons alémaniques. Il est toutefois de notre devoir de lui accorder une grande attention.

Nos écoles sont régies par la « Loi sur l'organisation de l'instruction publique », du 4 juin 1856. Précisant le but des écoles secondaires, celle-ci fait, à l'art. 9, une distinction entre

1^o les écoles réales, dans lesquelles les branches réales sont seules obligatoires, et

2^o les progymnases, où l'enseignement littéraire se donne à côté de l'enseignement réel.

Par une contradiction curieuse, l'article suivant (art. 10) ne reconnaît qu'un seul plan d'études, qui « doit être combiné de telle sorte qu'elles — les écoles secondaires — puissent, sans s'écarter de leur tâche principale, atteindre le but indiqué par l'art. 8, c'est-à-dire préparer les élèves à entrer dans les classes supérieures de l'école cantonale qui correspondent à leur âge ».

Le décret de promulgation de notre plan d'études actuel ne laisse pas subsister le moindre doute : « Ce plan est rendu obligatoire pour toutes les écoles secondaires de langue française du canton de Berne et servira de base à l'enseignement à partir du 1^{er} avril 1930 ».

Dans l'avant-propos, la commission de rédaction précise encore : « Le plan d'études a pour but de maintenir — dans la mesure du possible — l'unité d'enseignement dans les écoles secondaires du Jura, de manière que toutes soient soumises à la même règle, tant sous le rapport de la répartition des leçons qu'au point de vue des matières à enseigner. »

La loi et les règlements sont donc très précis sur ce point : l'école secondaire doit préparer ses élèves de telle manière qu'ils puissent entrer à la fin de leur scolarité dans la classe inférieure du gymnase.

Ce rôle n'est pas dévolu aux progymnases seulement, mais bien à toutes les écoles secondaires.

Il importe donc de savoir si l'école secondaire satisfait vraiment et peut satisfaire à cette double exigence de fournir d'abord à ses élèves une culture générale supérieure à celle que donne l'école primaire, de préparer ensuite les mieux doués à l'entrée au gymnase.

Ceci nous conduit à préciser le rôle de l'école secondaire dans notre système éducatif. Il y a une dizaine d'années, M. L. Meylan publiait, dans *l'Annuaire de l'instruction publique en Suisse*, des considérations sur les fins de l'enseignement secondaire. Nos écoles moyennes, demandait-il, doivent-elles être de sélection ou de culture ? Sous la pression des universités, la tendance se répand de plus en plus de faire jouer au gymnase un rôle de sélection en vue des études universitaires. Une autre conception met l'accent principal surtout sur la culture, considérant l'enseignement gymnasial comme le degré supérieur de l'enseignement de culture.

« L'enseignement de culture, précise M. Meylan, est un enseignement rigoureusement professionnel ! il ne prépare directement à aucune carrière, mais vise une utilité plus haute : faire du « petit d'homme » un homme. Nos gymnases et nos collèges, pas plus que nos écoles primaires, ne préparent donc leurs élèves à une profession particulière... Ils préparent à la vie des jeunes gens qui doivent d'abord devenir des hommes et qui, dans la mesure où ils le seront, pourront être (après s'y être préparés par un apprentissage ou dans une école professionnelle) les avocats, les ingénieurs, les médecins, les pasteurs, les journalistes, les magistrats, les agriculteurs et les industriels cultivés, dont notre pays et notre temps ont besoin. »

« Nos collèges et nos gymnases doivent donc se définir en fonction de la culture (qui implique l'orientation professionnelle, seul mode libéral de la sélection) et se considérer, non comme le vestibule de l'Université, mais comme le couronnement de l'enseignement de culture, cet enseignement dont on ne saurait exagérer l'importance, dans un Etat démocratique. » M. Meylan est convaincu, et beaucoup d'universitaires le pensent avec lui, que l'enseignement secondaire devrait former un tout se suffisant à lui-même, et dont le couronnement serait un baccalauréat unique. Les bacheliers auraient tous la même base de culture générale, quelles que soient les études universitaires auxquelles ils se destinent. Un cours préparatoire, placé à l'entrée de chaque Faculté, permettrait à l'étudiant d'acquérir les connaissances spéciales nécessaires et un examen préalable éliminerait les incapables.

Si ces considérations sont valables pour les gymnases, elles le sont, à plus forte raison, pour nos écoles secondaires. La distinction entre « école réelle » et « progymnase » doit disparaître. Il n'est pas admissible, dans un Etat démocratique, que certaines carrières soient fermées ou que le droit à une forte culture soit refusé à des jeunes gens pour l'unique raison que leur école secondaire ne leur a pas fourni une somme de connaissances fixée arbitrairement. Meylan écrit encore, à ce propos : « Le droit au travail (dans la mesure où l'on est capable d'un service valable), le droit à la culture et aux humanités (à la mesure de sa soif et de sa volonté d'assumer le rude labeur qui est le prix dont il faut les payer) sont, en effet, les deux

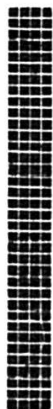


REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 2 56 22



*Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels*

Les Fabriques de balanciers dans le Jura bernois:

Saignelégier

Saint-Imier

Evilard

Bienne

472

Meubles - Menuiserie

Ameublements complets - Agencements de magasins et restaurants

Entreprise de travaux de menuiserie de tous genres

Plans et devis à disposition



Magasins et bureaux : Rue de la Maltière 2

484

droits essentiels de l'être humain. Or, le second de ces droits implique l'enseignement public de culture, avec ses divers degrés, permettant à chacun de « réaliser son être ».

* * *

Il est indispensable, avant de serrer le problème de plus près, de savoir ce que deviennent les jeunes gens sortant des écoles secondaires jurassiennes. Notre statistique, basée sur les rapports annuels de nos écoles, nous renseignent sur les élèves qui poursuivent leurs études à la fin de leur scolarité obligatoire. Elle porte sur toutes les écoles secondaires jurassiennes, y compris les écoles françaises de Bienne et s'étend sur les six années d'après-guerre, soit de 1945 à 1950. (Les rapports antérieurs ne fournissent pas ces renseignements.) Nous avons groupé les écoles en quatre catégories : gymnases, écoles normales, écoles commerciales et écoles techniques, la section commerciale du gymnase étant considérée comme école de commerce.

*Elèves ayant poursuivi leurs études dès la sortie
de l'école secondaire*

Années 1945—1950

Année	Total d. sorties	Gymnases		Ec. normales		Ec. commerc.		Ec. techn.		Total	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
1945	353	38	10,7	16	4,5	50	14,1	20	5,6	124	35
1946	351	33	9,4	17	4,8	48	13,7	25	7,1	123	35
1947	320	29	9	21	6,5	52	16	12	4	114	36
1948	306	28	9	26	8,5	45	14,7	17	5,5	116	38
1949	321	31	9,6	26	8,1	43	13,4	23	7,1	123	38
1950	320	37	11,5	24	7,5	55	17,2	17	5,3	133	42
Total de											
6 ans	1971	196		130		293		114		733	
% du total			9,9		6,5		14,8		5,8		37

Ainsi, sur les 2000 élèves qui ont quitté nos écoles secondaires depuis la fin de la guerre, près de 750, soit le 37 %, ont poursuivi leurs études. Le plus gros contingent, 15 %, est entré dans les écoles commerciales et un nombre presque égal dans les écoles normales et les écoles techniques (technicum, école d'horlogerie, etc.). 10 % sont entrés dans les différentes sections du gymnase (section commerciale non comprise).

Près des $\frac{2}{3}$ des jeunes gens sortant de l'école secondaire entrent donc en apprentissage ou n'obtiennent pas de formation professionnelle. Une enquête effectuée à l'école professionnelle de Tavannes, et basée sur les quatre dernières années, nous a montré que le 31 % des apprentis ont passé par l'école secondaire. Le classement par métiers donne les chiffres suivants :

mécaniciens	32 %	boulangers	23 %
menuisiers	10 %	couturières	36 %
bouchers	17,5 %		

Un autre contingent, fort important aussi, fait un apprentissage commercial.

A la lumière de ces chiffres, la tâche de l'école secondaire nous paraît nettement tracée. Le programme des études doit être établi

à l'intention de cette grosse majorité d'élèves pour lesquels la fin de la scolarité obligatoire est aussi le terme de l'enseignement culturel. Le but de notre école est moins de donner à l'adolescent un bagage de connaissances que de lui apprendre à accomplir les diverses opérations de la vie de l'esprit : observer, comparer, juger, raisonner. La tâche essentielle du pédagogue est de faire des hommes pleinement conscients et indépendants, de créer des personnalités, car il est vain de savoir pour savoir. Il faut savoir pour comprendre, pour agir, pour être soi-même.

Cette obligation de l'école envers la grande masse de ses élèves ne l'empêchera toutefois pas de donner à une élite un complément de connaissances, en langues modernes pour les uns, en langues anciennes ou en mathématiques pour les autres. Il est superflu de préciser que ce supplément de travail ne peut être demandé qu'aux élèves véritablement doués. Ils l'accompliront sans que le programme général d'études soit sensiblement modifié. Il ne peut en tout cas être question de dispenser ces élèves des branches essentielles de culture : langue maternelle, mathématiques, sciences naturelles, géographie, histoire. D'autre part, cet enseignement supplémentaire ne devrait être donné qu'à partir de la 8^e année scolaire, c'est-à-dire au maximum pendant les deux dernières années de l'école obligatoire. Dans ces conditions, toutes les écoles secondaires à cinq classes auraient la possibilité et l'obligation de réaliser le même programme d'enseignement. Tous les élèves de nos écoles secondaires, à développement intellectuel équivalent, seraient ainsi placés sur un pied d'égalité dans la poursuite de leurs études. En sommes-nous là aujourd'hui ? Le moins qu'on puisse dire est que ces conditions ne sont pas réalisées. La raison en est bien simple : les programmes d'études des gymnases sont déterminés par le niveau des examens de maturité. Celui-ci est fixé par une commission fédérale, qui semble se préoccuper beaucoup plus des besoins des universités que des exigences d'une saine pédagogie. Il en résulte un malaise grave, dont le *Gymnasium helveticum*, la revue de l'enseignement secondaire suisse, se fait parfois l'écho.

Les exigences accrues des examens de maturité ont inévitablement exercé une influence sur les programmes d'études, aggravant par contre-coup les conditions d'admission au gymnase. A leur tour, celles-ci conduisirent à une adaptation des programmes des progymnases. A Berne, l'état de choses est tel que les classes du gymnase sont alimentées essentiellement par le progymnase de la ville, les élèves des écoles secondaires n'étant admis qu'en nombre très restreint. Par ce fait, la sélection en vue des études universitaires se fait pratiquement déjà à la fin de la quatrième année de l'école primaire. Il n'est pas nécessaire d'être grand pédagogue pour comprendre que de telles conditions sont inadmissibles.

Nous sommes dotés d'une organisation scolaire qui s'est faite de haut en bas, à partir de l'université, le degré supérieur ayant des exigences et imposant indirectement un programme d'études au degré immédiatement inférieur. Ce procédé est contraire à tous les principes pédagogiques. Nous ne devons craindre aucun effort en vue d'une rénovation de notre édifice scolaire, de manière à lui donner une structure organique, allant du bas vers le haut, de l'école primaire à

l'université. Notre école moyenne y aura sa place sous forme d'une école secondaire unique, dans laquelle se fera moins une sélection en vue des études supérieures qu'une orientation judicieuse, grâce à laquelle l'adolescent réalisera le plus pleinement son être.

* * *

Il n'est pas sans intérêt de savoir dans quelle mesure les différentes écoles secondaires participent au recrutement de nos écoles supérieures. Le tableau ci-dessous donne la répartition pour la même période de 6 ans (1945-1950) :

a) Ecoles à 5 classes ou plus

Ecole	Total d. sorties	Gymnases		Ec. norm.		Ec. commerc.		Ec. tech.		Total	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Bienne Prog.	126	46	36,5	8	6,3	14	11	28	22	96	76
Porrentruy Prog.	204	62	30	7	3,4	64	31	1	0,5	134	65
Delémont Prog. ¹	99	21	21	7	7	26	26	2	2	56	56
Saint-Imier	154	11	7	9	6,5	34	21	31	20	85	55
La Neuveville	79	9	11,4	1	4	28	35,4	4	3	42	51
Tavannes	108	14	13	8	7,4	13	12	11	10	46	42
Moutier	124	9	7,2	11	8	10	8	5	4	35	28
Tramelan	71	1	1,3	8	11	—	—	2	3	11	15,5
Saignelégier	64	—	—	7	11	—	—	2	3	10	14

b) Ecoles à 2 ou 3 classes

Corgémont	73	1	1,3	3	4	5	7	14	19	23	31,5
Reconvilier	82	6	7,3	3	3,6	8	10	6	7,3	23	28
Courrendlin	86	2	2,3	8	9	14	16	—	—	24	28
Malleray	81	—	—	4	5	9	11	1	1,2	14	17
Bassecourt	90	4	4,4	2	2,2	7	7,7	—	—	13	14,4
Noirmont	31	—	—	2	6,4	—	—	—	—	2	6,4
Chevèze	56	1	1,8	1	1,8	—	—	—	—	2	3,6
Bonfol	41	—	—	—	—	1	2,4	—	—	1	2,4

¹ Total de cinq ans.

Le moins qu'on puisse dire des chiffres ci-dessus, c'est qu'ils révèlent un recrutement fort inégal pour les différents types d'écoles supérieures. Seules font exception les écoles normales, qui sont alimentées d'une manière assez uniforme par toutes les écoles secondaires, les petites aussi bien que les grandes. Les gymnases reçoivent leurs élèves presque exclusivement des écoles secondaires à cinq classes (173 sur 187 admissions, ou 92 %). On remarque même que le gros contingent est fourni par les progymnases de Bienne, Porrentruy et Delémont (129 sur un total de 187, soit le 69 %). Nous croirons difficilement que cette répartition irrégulière est déterminée par les capacités intellectuelles des jeunes gens admis au gymnase, c'est-à-dire qu'elle résulte d'une sélection véritable ou d'une orientation professionnelle bien faite. Elle est due certainement à divers facteurs, dont nous essaierons d'apprécier l'importance relative.

Les élèves des progymnases sont promus sans grandes difficultés dans les classes du gymnase. Ainsi, à Porrentruy, les $\frac{2}{3}$ des élèves passent dans les sections littéraire, scientifique ou commerciale de l'Ecole cantonale. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que cette proportion est trop élevée. La sélection est insuffisante et des

adolescents, qu'un examen d'orientation professionnelle dirigerait vers une activité manuelle, sont orientés vers les études supérieures, où de gros déboires les attendent souvent. Un certain nombre d'entre eux ne passe pas le cap de la promotion après la 1^{re} année de gymnase et le plus grand nombre abandonne avant la maturité. Inversement, il ne fait aucun doute que des élèves d'autres écoles secondaires seraient aptes à entreprendre des études supérieures, alors qu'ils sont aiguillés vers des professions manuelles, qui ne leur permettent pas toujours de réaliser leurs aspirations.

Nous ne pensons pourtant pas que les différences de programmes des progymnases et des écoles dites réales soient dans ce cas un facteur primordial. Le problème n'est pas d'ordre pédagogique; il dépend de conditions matérielles.

La statistique qui précède donne un aperçu fort intéressant de l'orientation des études de notre jeunesse : le progymnase de La Neuveville alimente, avec 35 % de son effectif, l'école de commerce locale. Il en est de même à Delémont, où 26 % des élèves sortants passent à l'école de commerce.

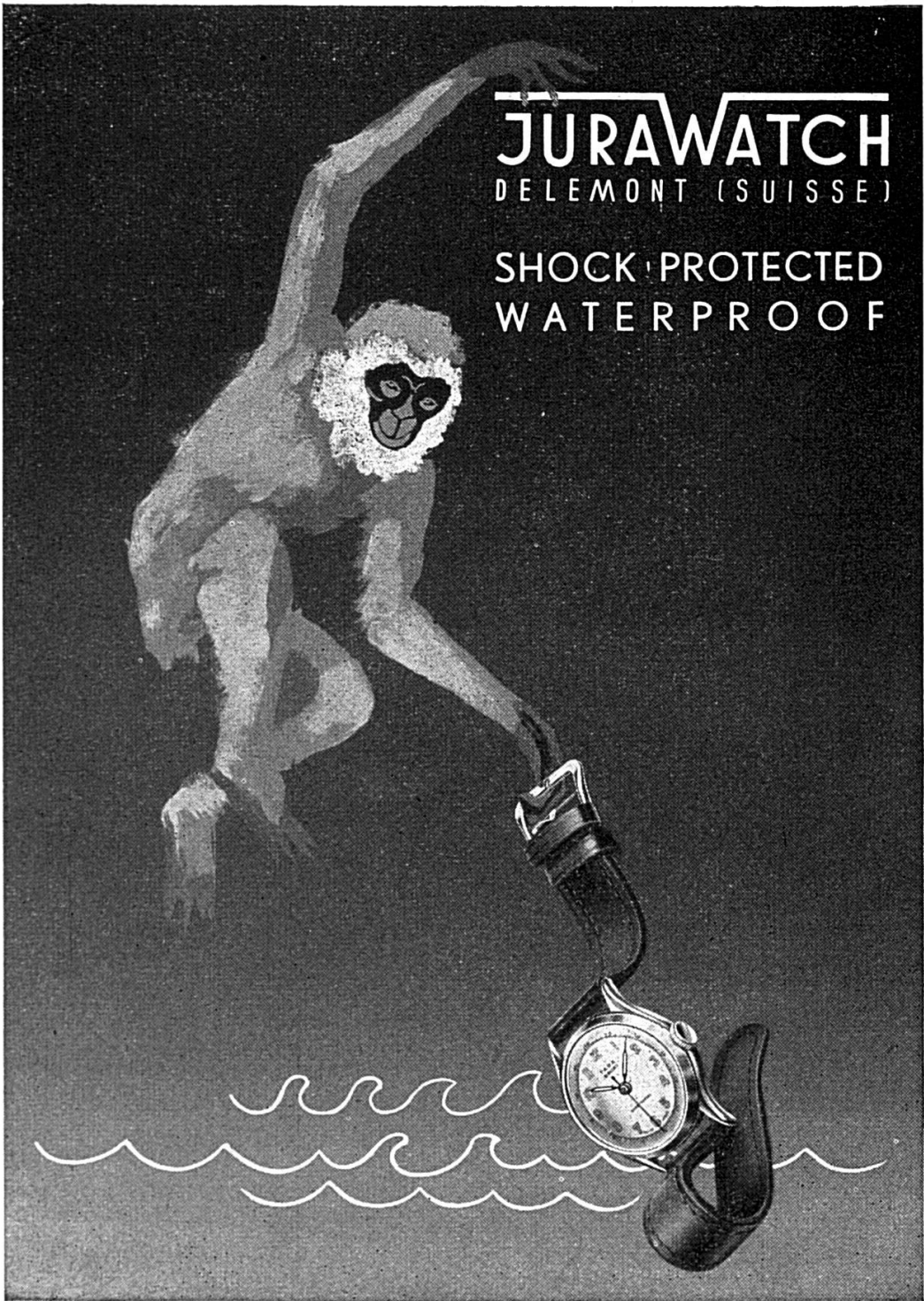
A Saint-Imier, 40 % des élèves vont à l'école de commerce et à l'école d'horlogerie. A Bienne, un fort contingent s'oriente vers le technicum. A Tramelan, en revanche, et à Saignelégier, le 85 % des adolescents quittant l'école secondaire font un apprentissage professionnel. Aucun doute ne peut ainsi subsister : la poursuite des études et le choix d'une profession ne dépendent guère, dans l'ensemble, des capacités intellectuelles des élèves, ni d'une orientation professionnelle bien comprise. La décision est dictée par des facteurs économiques. Les facilités matérielles offertes au jeune étudiant, la possibilité de poursuivre ses études sans quitter son foyer, voilà le facteur essentiel et déterminant pour l'orientation des études, respectivement pour le choix d'une profession. Nous avons constaté que le recrutement des écoles normales se fait d'une manière très uniforme dans tout le Jura, au contraire des gymnases. La raison en est simple : les examens étant basés sur le programme des écoles secondaires, tous les candidats se présentent dans les mêmes conditions et avec les mêmes chances de succès. D'autre part, la vie en internat et l'octroi d'une bourse d'études placent tous les étudiants sur un pied d'égalité.

* * *

Quelles mesures doit-on préconiser pour faciliter l'accès des jeunes gens doués aux écoles supérieures ? Il nous paraît nécessaire d'agir sur deux plans différents, pédagogique et social.

Au point de vue scolaire, il faut coordonner tous les efforts pour une unification de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire la réalisation de l'école secondaire unique, qui créera des conditions de départ égales pour tous. L'entrée au gymnase, par exemple, ne dépendra plus, dès lors, que du développement intellectuel du candidat et non de la somme des connaissances acquises. Ce but sera atteint par l'application stricte d'un même plan d'études dans toutes les écoles secondaires, c'est-à-dire la suppression des distinctions qu'on fait entre progymnases et autres écoles secondaires.

Ce but n'est certes pas facile à réaliser, à cause surtout des conditions de recrutement très différentes qu'on rencontre d'une

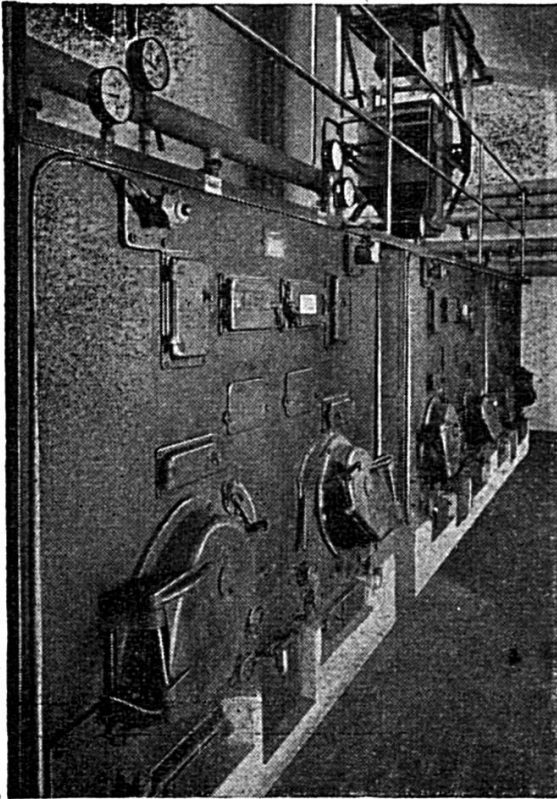


JURAWATCH

DELEMONT (SUISSE)

SHOCK-PROTECTED

WATERPROOF



Chaufferie à 6 chaudières
d'une grande usine
« Chauffage et chargement automa-
tique au charbon. »

Pärli & Cie

Chauffages en tous
genres
Ventilation
Installations
sanitaires

Bienne
Delémont Porrentruy
Tramelan

497

Prévenir vaut mieux que guérir...

Adhérer à **La Jurassienne**

*Caisse d'assurance-maladie pour le Jura
bernois et le district de Bienne*

**c'est prévenir les mille conséquences
de la maladie.**

L'administration de la Jurassienne se fera un plaisir de vous renseigner
sur les multiples possibilités d'assurance de la caisse.

Présidence :
Delémont, 3, Marronniers
Tél. (066) 2 15 13

Administration :
Cortébert
Tél. (032) 9 70 73

(2) 499

école à l'autre. On y tendra par la création d'associations de communes pour l'entretien d'une école secondaire (« Bezirksschule » dans certains cantons alémaniques) et le développement à cinq classes des écoles plus petites. Les efforts faits à Malleray représentent un premier pas dans ce sens ; nous devons en souhaiter ardemment l'aboutissement.

Une aide matérielle devrait, d'autre part, être accordée aux élèves doués, par l'extension du système des bourses et des prêts. Certes, ces bourses existent déjà, mais elles sont si maigres qu'elles suffisent à peine à couvrir l'achat du matériel d'enseignement. Elles ont aussi un caractère indéniable d'aumône, bien qu'elles n'apportent aucune contribution aux frais d'entretien très élevés de l'étudiant vivant hors de sa famille. En attendant l'intervention, dans ce domaine, des pouvoirs publics, ce serait la tâche des grandes associations jurassiennes de prendre les premières mesures. Nous invitons chaleureusement les organes directeurs de l'ADIJ et de la Société jurassienne d'Emulation à étudier la création d'un « Fonds jurassien des bourses d'études » ; il y a nécessité urgente. Aujourd'hui, seuls des jeunes gens de condition sociale aisée peuvent accéder aux études supérieures : notre démocratie n'est pas sans quelques défauts, même dans le domaine de l'enseignement !

Au surplus, il est indispensable de faire largement appel aux services de l'orientation professionnelle. Le conseiller d'orientation aidera les parents à diriger leur enfant vers l'activité dans laquelle celui-ci pourra se réaliser le plus complètement. Le corps enseignant apportera ici une collaboration très précieuse, car le maître, en contact étroit avec ses élèves, les regardant travailler, les surveillant sur le terrain de sport, les observant dans leurs rapports avec leurs camarades, peut, mieux que personne, les diriger vers la profession la plus adaptée à leur caractère et à leurs possibilités intellectuelles.

* * *

L'accès aux études d'un plus grand nombre de jeunes gens ne devrait pas avoir pour conséquence un abaissement du niveau de celles-ci. La sélection et l'élimination s'imposent à l'école secondaire, comme elles sont nécessaires au gymnase et dans les écoles professionnelles. Le problème réside dans la réalisation d'un équilibre optimum entre la culture la plus solide et un plus grand nombre d'élèves, car il est de notre devoir d'apporter à chaque adolescent le maximum de culture qui lui convient, tout en l'orientant vers la profession qui lui permettra de développer au mieux sa personnalité. Nous travaillons ainsi à la défense spirituelle du pays et au maintien de la paix sociale, plus que jamais nécessaires.

H. LIECHTI

Inspecteur des écoles secondaires du Jura.

Action jurassienne de solidarité en faveur des communes des C. J.

(ADIJ et Pro Jura)

RAPPORT DE SITUATION AU 18 AOUT 1951

I. Contributions votées

1. 76 communes, représentant 63,659 habitants, soit 61,3 % des communes et 74,4 % des habitants ont voté des contributions pour un montant total de . Fr. 107,464.—